

**Procès Verbal de la réunion
du Conseil Scientifique de l'Université**
n° 16 en date du 29 Juillet 2015 à 14H00

L'an deux mille quinze et le vingt neuf du mois de juillet à 14h00 s'est tenue une réunion du Conseil Scientifique de l'Université sous la présidence de Monsieur le Recteur, Professeur SAIDANI Boualem.

Ordre du jour :

- I. Manifestations scientifiques*
- II. Rentrée Universitaire 2015/2016*
- III. Divers*
 - *Soutenances de thèses des enseignants boursiers*
 - *Recours d'un doctorant*

La séance a été ouverte à 14H00 par Monsieur le Recteur en souhaitant la bienvenue aux présents à la réunion. Il a rappelé par la suite les points inscrits à l'ordre du jour.

I. Manifestations scientifiques

I.1. Organisation de la cérémonie de remise des prix des lauréats 2015

Le Vice Recteur chargé des Relations Extérieures et de la Coopération a présenté la liste des lauréats 2015 (Majors des promotions de masters sortant pour chaque département) qui seront primés lors de la cérémonie qui aura lieu le 17 Septembre 2015. Cette cérémonie permettra également de lancer officiellement la nouvelle année universitaire 2015/2016.

I.2. Organisation du Salon de l'Emploi

Le Vice Recteur des Relations Extérieures et de la Coopération a présenté brièvement un autre événement phare qui sera organisé à la prochaine rentrée universitaire en partenariat avec le CLUSTER Boissons Soummam. Le salon de l'emploi, qui se tiendra le 30 septembre et le 01 octobre 2015, sera une occasion de renforcer l'espace de rencontre entre enseignants, étudiants et entreprises et permettra d'accompagner les jeunes diplômés dans la préparation de leurs vies professionnelles. En plus des stands d'expositions dédiés aux entreprises, plusieurs conférences seront également animées par des experts dans le domaine de l'employabilité et de l'innovation.

Ces journées seront aussi l'occasion de signer des conventions de partenariat avec de nombreux acteurs socio-économiques.

I.3 Participation à des manifestations scientifiques des doctorants non salariés

Les étudiants non salariés inscrits en thèse de doctorat peuvent participer aux manifestations scientifiques internationales à compter de la 2^{ème} année d'inscription. Ils doivent présenter des communications acceptées par les comités scientifiques de ces manifestations et dont les thèmes sont en relation avec les sujets de leurs thèses. La demande de participation est soumise à l'avis du directeur de thèse, du conseil scientifique de la faculté de rattachement et du conseil scientifique de l'établissement.

Pour cela, tout prétendant doit justifier sa non activité par un certificat de non affiliation en tant que salarié ou un certificat de cessation d'activité pour les commerçants, délivrés par la CNAS ou la CASNOS.

Le canevas de l'attestation de frais de participation à une manifestation scientifique a été corrigé et validé. Le même canevas doit être utilisé par l'ensemble des facultés en adaptant son entête à chacune d'elles.

Le Vice Recteur chargé des relations extérieures et de la coopération a présenté les dossiers de demandes de participation à des manifestations scientifiques des doctorants non salariés. Les dossiers concernent 4 doctorants rattachés à la Faculté de Technologie :

N°	Nom & Prénom	Département	Année d'inscription	Période de la manifestation scientifique	Pays
01	ISSAADI Kahina	Génie des Procédés	5 ^{ème} année	26 au 28 Aout	France
02	GUENOUNOU Hassiba	Génie des Procédés	2 ^{ème} année	27 Septembre au 01 Octobre	France
03	BOUGHANI Talit	Génie Electrique	2 ^{ème} année	19 au 23 Octobre	Turquie
04	BOUCHELGA Fatma	Génie Electrique	4 ^{ème} année	19 au 23 Octobre	Turquie

Après examen des dossiers, le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis favorable. Conformément au nouvel arrêté N°372 du 09 juillet 2015, les doctorants vont bénéficier de la prise en charge de leurs frais de participation aux séminaires.

I.4 Coordination de l'organisation des manifestations scientifiques

Le Vice Recteur chargé des relations extérieures et de la coopération a indiqué que ce point a déjà fait l'objet d'une réunion, tenue le 09 juillet 2015, avec les Vices Doyens chargés de la Post-Graduation et de la Recherche. Sur la base des propositions avancées lors de cette réunion et afin d'assurer une meilleure gestion et coordination des manifestations scientifiques au sein de l'établissement, le Conseil Scientifique de l'Université a adopté ce qui suit :

- L'envoi au Vice Rectorat des Relations Extérieures de la liste des manifestations scientifiques de chaque faculté au début de chaque année universitaire, validé par son Conseil Scientifique.
- La mise en place d'une fiche de présentation d'une manifestation scientifique afin d'assurer une meilleure communication et un meilleur suivi des dossiers.
- Le président du comité d'organisation doit être Professeur ou Maître de Conférences classe A.
- Le paiement des frais d'inscription pour chaque manifestation organisée au sein de l'université ; le montant est fixé par le comité d'organisation.
- Les recettes des manifestations scientifiques doivent être gérées par le compte « **Manifestations Scientifiques et Techniques de l'Université de Béjaia** ». Toutes les conventions de sponsoring doivent être signées par le Vice Recteur des Relations Extérieures.
- Un bilan scientifique et financier doit être transmis par le Président du Comité d'Organisation au vice rectorat des Relations Extérieures, au plus tard une semaine après la tenue de l'événement. Un canevas du bilan a été discuté et validé.
- Deux copies des documents de la manifestation scientifique (Recueil des résumés ; CD, etc.) doivent être déposées au vice rectorat des Relations Extérieures pour envoi au MESRS et à la DGRSDT.
- Seules les manifestations scientifiques ayant eu l'aval de l'Université sont autorisées. Les séminaires internes des laboratoires ne sont pas concernés par cette mesure.
- La participation des chercheurs étrangers doit être signalée dans les délais fixés par l'administration.

II. Rentrée Universitaire 2015/2016

II.1. Opération d'inscription des Nouveaux Bacheliers 2015

Le Recteur a informé les conseillers de la campagne d'information menée au profit des nouveaux bacheliers, à travers les portes ouvertes tenues durant la période du 12 au 16 juillet 2015, l'affichage, le site internet de l'université et la radio Soummam. Ceci a permis à la quasi-totalité des bacheliers de la wilaya (10 158) d'effectuer leurs préinscriptions. Seuls 101 bacheliers n'ont pas effectué leurs préinscriptions en ligne.

Les premiers résultats de l'affectation des nouveaux bacheliers 2015 vers l'université de Béjaia donnent la répartition par filière indiquée dans le tableau ci-dessous. Compte tenu des diplômés sortant de l'année 2014/2015, le surplus en effectif étudiants par campus est donné dans la dernière colonne.

N°	Faculté	Filière	Effectif NB 2015	Total par Faculté	Répartition par Campus	Surplus en effectif par rapport à l'année 2014/2015	
01	Tech	Technologie	1807	2026	4149	Targa Ouzemour	+2772
02		Hydraulique	219				
03	SNV	SNV	1196	1196			
04	SE	Sciences de la Matière	342	927			
05		Maths et Informatique	585				
06	Médecine	Médecine	164	164	4918	Aboudaou	+1876
07	SECG	SEGC	1303	1303			
08	DSP	Droit	731	731			
09	SHS	Sciences Sociales	596	1240			
10		Sciences Humaines	502				
11		STAPS	142				
12	LL	Langue Française	520	1480			
13		Langue Anglaise	130				
14		LC Amazighes	322				
15		LL Arabes	508				
Total			9067				

II.2 Affectation du Campus Amizour

Le Recteur a informé les conseillers de la décision prise par le Conseil de Direction lors de sa réunion du 27/07/2015 concernant l'affectation du Campus d'Amizour à la Faculté des Sciences Exactes, tout en indiquant que cette **décision est basée sur des paramètres objectifs, mesurables et vérifiables**.

A cet effet, le Recteur a relaté tous les arguments qui ont amené le Conseil de Direction à prendre cette décision. Il a commencé par présenter selon le tableau ci-dessus les effectifs des nouveaux bacheliers et ceux des étudiants de chaque Faculté. A travers ce tableau, il en ressort que dans le campus d'Aboudaou, dont la capacité d'accueil est de 29000 places pédagogiques, sont inscrits actuellement 23000 étudiants. Par contre, le campus de Targa Ouzemour, dont la capacité est de 13000 places pédagogiques, accueille déjà 17000 étudiants. Compte tenu du nombre des nouveaux bacheliers, il se dégage clairement que la délocalisation vers Amizour ne peut concerner que les structures de Targa Ouzemour. Même si la proposition de délocaliser les Tronc Communs des trois Facultés de Targa Ouzemmour a été évoquée, il s'est avéré au cours du débat que cette solution serait préjudiciable au bon fonctionnement du campus sur les plans pédagogique, gestion et perspective de développement. Ainsi, le conseil à son écrasante majorité a tranché pour la délocalisation de l'une des trois Facultés.

Dans la suite des débats et tenant compte de la capacité d'accueil du campus Amizour (4100 places pédagogiques + 28 salles de travaux pratiques + une bibliothèque de 750 places + 2 auditoriums), par évidence le conseil a écarté l'hypothèse de délocalisation de la Faculté de Technologie dont l'effectif avoisinera 11000 étudiants en septembre 2015. Ainsi, le choix de délocalisation s'est limité à la Faculté des Sciences Exactes (FSE) et à la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie (FSNV).

Sur la base des éléments suivants :

- La consistance physique du campus d'Amizour (10 amphis, 27 salles de cours, 28 salles de TP informatique dont 10 peuvent être aménagées en salles de TP de physique et de chimie, un bloc de 120 bureaux pour l'administration, un bloc de 120 bureaux pour enseignants, 2 auditoriums, une bibliothèque de 750 places, 2 résidences universitaires et des terrains permettant l'extension future du campus),
- La nature des enseignements dispensés par la FSNV nécessitant des laboratoires de travaux pratiques (bloc 9, bloc 12 et bloc animalerie),
- Le lancement du projet de construction d'un bloc de recherche dédié aux sciences de la nature et de la vie au campus Targa Ouzemour,
- Les effectifs détaillés des étudiants de la faculté des sciences exactes sont comme suit : 900 étudiants en Maths, 817 étudiants en R.O, 1161 étudiants en Informatique, 451 étudiants en Chimie et 413 étudiants en Physique,
- La nature des enseignements dispensés par la FSE, dont 77% des étudiants sont actuellement inscrits dans le domaine MI ne nécessitant que des TP d'informatique,
- La disponibilité d'un centre de calcul au Campus d'Amizour.

Après cette présentation, un débat a été ouvert à l'issue duquel l'écrasante majorité des membres du Conseil Scientifique de l'Université a approuvé la décision d'affecter le Campus d'Amizour à la Faculté des Sciences Exactes.

Aussi, le Conseil Scientifique de l'Université a approuvé les engagements du Conseil de Direction, à savoir :

- faciliter le processus de déménagement qui se fera d'une manière progressive à partir de septembre prochain, en fonction des conditions mises en place,
- permettre aux laboratoires de recherche affiliés à cette Faculté l'option de garder leurs locaux aux campus Targa Ouzemour,
- recommander aux responsables de cette Faculté l'élaboration d'emplois du temps appropriés aux enseignants-chercheurs pour leur faciliter la présence dans leurs laboratoires et préserver la dynamique de recherche que connaît cette structure,
- apporter tout le soutien et l'accompagnement nécessaires permettant à cette Faculté d'accomplir au mieux ses missions.

III. Divers

III.1 Soutenances de thèses des enseignants boursiers

Le Vice Recteur des Relations Extérieures a présenté une situation sur les statistiques de soutenances de thèses de doctorat des enseignants ayant bénéficié de bourses dans le cadre du programme de formation résidentielle à l'étranger (BAF et PNE). Après avoir constaté le

nombre important de thèses non soutenues, le Conseil Scientifique de l'Université demande aux Doyens des facultés d'exiger auprès des doctorants concernés des écrits justifiant leurs situations et indiquant leurs dates probables de soutenance.

III.2 Recours d'un doctorant

Le Conseil Scientifique de l'Université a examiné la demande de recours formulée par Madame Bencherif Nabila concernant son inscription en Doctorat LMD de Français à la Faculté des Lettres et des Langues. Sur la base du Procès Verbal du Conseil Scientifique de cette Faculté en date du 14 Janvier 2015 et après avoir écouté ses représentants, le Conseil Scientifique de l'Université a émis un avis défavorable à cette demande.

La séance fût levée à 19H00.

Fait le 29/07/2015

**Le Président du Conseil
Scientifique de l'Université**